



Communauté de communes  
**Cingal - Suisse Normande**

## **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE** **DÉCISION**

*Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire  
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)*

### **Décision N° CC-DEC-2025-011**

18 décembre 2025

**OBJET : MARCHÉ – FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN POUR LES ÉCOLES PUBLIQUES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES, CANTINES, CUISINE DE PROXIMITÉ, MAISON DE SERVICES, POLE DE SANTÉ, GYMNASES, BUS, RPE, LES LOCAUX ADOS, LE CENTRE D'HERBERGEMENT ET LE CENTRE AQUATIQUE**

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Dans le cadre de la fourniture de produits d'entretien pour les écoles publiques maternelles, élémentaires, cantines, cuisine de proximité, maison de services, pôle de santé, gymnases, RPE, bus, locaux ados, centre d'hébergement et centre aquatique.

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 26 septembre 2025,

**Le Président de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande**

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

- D'attribuer le marché à l'entreprise COLDIS pour le lot unique.
- De signer le marché correspondant.
- Sachant que l'offre retenue (après acceptation du BPU) est la suivante :  
Groupe 1 : 23 118.17 € HT  
Groupe 2 : 7 262.90 € HT  
Groupe 3 : 3 462.21 € HT  
Groupe 4 : 1 197.20 € HT  
Groupe 5 : 2 803.98 € HT  
Soit un total de 37 844.45 € HT/an

**Le marché est à compter du 19 octobre 2025 pour une durée d'un an reconductible 3 fois, soit jusqu'au 18 octobre 2029.**

**ARTICLE 2 :**

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à  
la Préfecture de CAEN et publication par  
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme  
le Président

Jacky LEHUGEUR

